

COMMUNE DE BON-ENCENTRE
CONSEIL MUNICIPAL
Séance Ordinaire du MARDI 29 SEPTEMBRE 2020 à 18 h
(Extrait du Registre)

L'AN DEUX MILLE VINGT, le 29 septembre à 18 h 30, le Conseil Municipal de la Commune de BON-ENCENTRE légalement convoqué le 18 septembre 2020, s'est réuni en séance ordinaire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : **29**

Étaient présents : Mme LAMY Laurence, M. AMELING Christian, Mme ANNETTE-OGIER Jacqueline, M. DEGUIN Gérard, Mme CHATOT Magali, Mr MOINEAU Philippe, Mme TREY D'OUSTEAU Brigitte, Mr BIELLE-BIARREY Laurent, Mme VILLA Pierrette, Mme PAILHORIES Anne, Mme ALBERTI-DEFFIS Véronique, M. COUDERC Patrick, Mme FERRAND Isabelle, M. ROULET Pascal, M. GALABERT Vivian, M. VALERO Jean-Michel, Mme TABANON Chantal, M. JEANNE Vincent, Mme LAFFAGE Stéphanie, Mme DELESCLUSE Pauline, M. RAYSSAC Pascal, Mme DERRAMOND Laurence, Mme DERHOURHI Martine, M. VINDIS Marcel, Mme BARRAULT Simone, M. VIDAL Jean-Christophe, Mme ESPINASSE France.

Étaient représentés :

- Monsieur GABEN Stéphane pouvoir à Monsieur AMELING Christian.
- Monsieur BRUNOT Philippe pouvoir à Monsieur RAYSSAC Pascal.

Monsieur VALERO Jean-Michel a été désigné secrétaire de séance.

2020.53 - OBJET : SECURITE ROUTIERE : DESIGNATION D'UN ELU REFERENT.
VOTE : Pour : 26 Abstentions : 3 (M. VINDIS, Mme BARRAULT, M. VIDAL).

Mes Chers Collègues,

I- Exposé des motifs :

La sécurité routière est placée sous la responsabilité du Chef de projet sécurité routière (Directeur de Cabinet du Préfet). Il est assisté par le coordinateur sécurité routière, désigné au sein de la Préfecture.

Les services de l'Etat, le Conseil Départemental et les principaux partenaires de la sécurité routière (forces de l'ordre, SDIS, etc) participent activement à la mise en œuvre de la politique locale de sécurité routière.

De nombreux acteurs sont également impliqués dans les actions de sécurité routière dont :

- Les élus correspondants sécurité routière.
- Les Intervenants Départementaux de Sécurité Routière (IDSR), personnes bénévoles regroupées au sein du réseau AGIR pour la sécurité routière, chargés d'animer et de développer les actions de prévention inscrites au Plan Départemental d'Actions de Sécurité Routière (PDASR).
- Monsieur Moto, chargé de la mise en place et du pilotage des action de l'enjeu « 2 roues motorisés ».
- La Prévention Routière.
- Les associations.

- Les compagnies d'assurance.
- Les auto-écoles.

Une charte de partenariat sur la sécurité routière a été conclue en date du 4 avril 2017 entre l'Etat représenté par le Délégué Interministériel à la sécurité routière et l'Association des Maires de France et des Présidents d'intercommunalité incitant les Maires à nommer un élu « référent sécurité routière » qui sera l'interlocuteur privilégié des Préfectures, constituant ainsi sur le territoire français un réseau de relais en charge de la sécurité routière au sein des collectivités. Ce réseau sera animé conjointement par les Préfectures et les associations Départementales de Maires.

Je vous propose donc, Mes Chers Collègues, de désigner Mr Christian AMELING en tant qu'élu référent sécurité routière. Je vous en remercie.

**Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré
Par 26 voix Pour, 3 Abstentions**

DESIGNE Monsieur Christian AMELING en tant qu'élu référent sécurité routière.

Ainsi fait et délibéré en séance les JOUR, MOIS et AN susdits.

Le Maire
Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire
de cet acte
Informe que la présente délibération peut faire l'objet
d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois
à compter des formalités de publication et de transmission
en Préfecture.
Affichage le 6 octobre 2020

Pour copie conforme,

Madame Le Maire,

Laurence L...

